

**Audience de présentation  
de Monsieur Jean-Michel HAYAT  
Premier président de la cour d'appel de Paris**

**Discours de Monsieur le doyen des premiers présidents  
de chambre de la cour d'appel David Peyron**

**5 novembre 2019**

M. le président du Sénat,  
Mme la Garde des Sceaux, ministre de la justice,  
M. le vice-président du Conseil d'état,  
M. le Défenseur des droits,  
Mme le député,  
Mesdames et messieurs les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature,  
Madame le premier président de la cour de Cassation,  
Monsieur le procureur général près ladite cour,  
Mesdames et messieurs les hautes personnalités judiciaires, civiles et militaires,  
Mes chers collègues,  
Mesdames et messieurs

Monsieur le président du Sénat et Madame la Garde des Sceaux, votre présence témoigne de l'intérêt que vous attachez à l'installation d'un nouveau premier président à la cour d'appel de Paris et par là même, de l'importance de l'autorité judiciaire au cœur des fonctions régaliennes de l'Etat.

Nous sommes particulièrement sensibles à la présence de toutes les personnalités qui nous font le plaisir d'assister à cette audience de présentation.

Monsieur le premier président, vous arrivez comme nouveau chef de cour, succédant à Chantal Arens aujourd'hui première présidente de la cour de Cassation.

Permettez- moi de m'adresser à elle quelques instants.

Madame la première présidente, toute la cour par ma voix vous remercie pour votre action au service de la cour d'appel de Paris.

Nous vous sommes reconnaissants de cette énergie positive et bienveillante par

laquelle vous avez su rassembler pour mener à bien vos projets.

Votre force de conviction a su fédérer présidents de chambre, conseillers et fonctionnaires sur des réorganisations indispensables et des réalisations ambitieuses, ancrées dans le réel, comme vous aimez à le dire.

Vous avez convaincu la direction des services judiciaires de signer le 25 juin 2015 deux contrats d'objectifs pour les chambres sociales et économiques, engageant la cour, en contrepartie d'effectifs en magistrats, fonctionnaires du greffe et équipe autour du juge, à mettre en oeuvre les réformes indispensables et adapter les méthodes de travail de ces deux pôles essentiels alors en difficulté de la cour.

Ainsi, vous avez su redonner du sens au contentieux de masse traité par les chambres sociales, si essentiel pour les salariés et les entreprises qui en sont les acteurs. Vous avez permis la mise en oeuvre de la nouvelle procédure écrite, la mise en place d'une chambre spécialisée dans la mise en état, outre la nécessaire réduction du temps de traitement des dossiers.

Au pôle économique, qui me concerne plus directement, vous avez su redonner à la cour d'appel de Paris la place essentielle qui doit être la sienne. Vous avez renforcé les chambres de la concurrence pour leur permettre de rendre des décisions de qualité dans des délais compatibles avec les nécessités du monde de l'entreprise. Vous avez, avec le concours des universités, redonné du prestige à notre juridiction, organisant de nombreux colloques, notamment celui de la place de la cour d'appel de Paris dans le contentieux de la propriété intellectuelle. Vous avez enfin signé avec madame le Garde des Sceaux, le 7 février 2018, un protocole de procédure portant création de la chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris. Cette chambre, dans un contexte de mondialisation des échanges commerciaux, répond à l'évidence d'un traitement judiciaire rapide, moderne et efficace des litiges internationaux opposant les agents économiques. À ce jour, elle a rendu 12 arrêts et 60 affaires sont inscrites à son rôle.

Sur le plan pénal, vous avez encore su adapter la réponse judiciaire aux enjeux actuels. Pour la lutte contre le terrorisme, vous avez créé une nouvelle chambre correctionnelle et avez demandé et obtenu de nouveaux postes de président de cour d'assises et de président de la chambre de l'instruction. En matière économique et financière, vous avez de même créé une troisième chambre pour faire face au nouveau contentieux généré par l'activité du parquet national financier.

Autre ambition que vous avez soutenue, aujourd'hui concrétisée: la mise en place, dès 2016, d'un projet de juridiction à la cour d'appel de Paris. Véritable outil de

cohésion, d'échanges et de communication, il est porteur de sens, définissant et partageant collectivement de nouveaux objectifs pour la cour. Il associe ainsi tous les partenaires, acteurs judiciaires, pour animer une politique dynamique du ressort.

Vous avez encore conduit la restructuration de ce palais après le départ du tribunal de grande instance, veillant, en dépit des contraintes architecturales de ce bâtiment, à reloger au mieux les différents services de la cour, magistrats et fonctionnaires. Le chantier reste à parachever et nul doute, déjà, qu'il le sera avec les mêmes exigences de qualité, au service des justiciables et de la communauté de travail.

Nous songeons tous également au développement du recours aux modes alternatifs de règlements des différends. Le groupe de réflexion que vous avez instauré, Madame la première présidente, rendra ses conclusions à la fin de l'année.

Les échanges nombreux et nourris, au travers des colloques organisés à la cour, avec les universités, les avocats, et tous nos partenaires de terrain, et le dialogue que vous avez instauré entre les deux ordres de juridiction avec la cour administrative d'appel de Paris, témoignent d'une ouverture au monde, d'une soif d'évolution que vous avez souhaité transmettre au sein de cette cour.

Nous vous souhaitons, madame la première présidente, de poursuivre avec succès cette ardente ambition au sein de la cour de Cassation.

\*\*\*

Monsieur le Premier Président, vous succédez à Madame Chantal Arens. Deux personnalités différentes qui partagent une conviction commune: celle de l'importance de la place et du rôle de l'institution judiciaire dans notre démocratie.

La justice est au cœur de votre engagement professionnel depuis quatre décennies.

Je n'ai jamais eu l'honneur de travailler à vos côtés, sauf pendant les deux mois qui viennent de s'écouler pendant lesquels il m'a été confié d'assurer l'intérim de la première présidence de la cour d'appel de Paris. J'ai cependant le privilège de vous avoir installé le 31 janvier 1981 dans vos premières fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Troyes où j'exerçais moi-même comme juge depuis deux ans !

Vous débutez donc votre carrière dans la magistrature, au mois de janvier 1981,

en qualité de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Troyes, puis à Nanterre deux ans plus tard. Perspicace et concis, vous instruisez avec célérité les affaires qui vous sont confiées en matière de grande délinquance ou d'infraction à la législation sur les stupéfiants.

En octobre 1989, vous êtes promu vice-président au tribunal de grande instance de Versailles et exercez à votre arrivée les fonctions de président de la 3ème chambre civile et juge des loyers commerciaux. Vous présidez ensuite, avec une autorité incontestable et une grande humanité, la 5ème chambre correctionnelle qui est saisie d'affaires particulièrement complexes et délicates que sont les infractions au droit du travail et au droit de la consommation, les affaires de presse ou bien encore les affaires de responsabilité médicale.

Vous intégrez en juillet 1997 un cabinet ministériel en tant que conseiller de la ministre déléguée à l'enseignement scolaire. Vous travaillez ardemment, notamment pour lutter contre la pédophilie, le bizutage et l'influence des sectes en milieu scolaire. De cette expérience, vous conservez une appréhension globale et ouverte des sujets qui vous confèrent une hauteur de vue précieuse pour un chef de cour.

En septembre 1999, vous renouez au tribunal de grande instance de Nanterre avec des activités juridictionnelles comme président des 14ème et 20ème chambres correctionnelles, plus particulièrement chargée des affaires financières et des délits de presse pour l'une et des atteintes aux mineurs pour l'autre. Vous avez à cœur de rendre une justice humaine, efficace et bien comprise des justiciables.

Le goût de la transmission qui vous caractérise, vous aussi, vous invite alors à assurer également les fonctions de directeur de centre de stage des auditeurs de justice, à partir de l'été 2000.

Vous êtes promu, en décembre 2001, conseiller à la cour d'appel de Versailles où vous assumez la lourde responsabilité de présider de la cour d'assises des Yvelines.

En août 2005, vous êtes nommé, par le Conseil supérieur de la magistrature, président du tribunal de grande instance de Nice. Vous entreprenez avec intelligence, rigueur et courage, des actions visant à améliorer le fonctionnement des services, tant sur le plan de l'action civile que sur celui de l'action pénale. Ainsi, dès juin 2006, vous mettez en place un bureau de l'exécution des peines permettant la prise en charge immédiate de prévenus. En 2009, vous impulsez la généralisation de la communication électronique au sein des services civils. Vous placez l'éthique au cœur de votre action et savez instaurer une communication

opérationnelle avec les barreaux et l'ensemble de vos interlocuteurs.

Vous prenez la tête du tribunal de grande instance de Nanterre, en juillet 2010, juridiction atypique par sa situation géographique et les caractéristiques socio-économiques de ce ressort, fragilisée par des réductions d'effectifs.

Vous y assurez durant quatre ans une gestion qui sera particulièrement remarquée, en remplissant parfaitement les objectifs fixés, ce qui vous distinguera et vous conduira à être installé, en septembre 2014, au prestigieux poste de président du tribunal de grande instance de Paris. Parfaitement conscient des enjeux et du caractère hors-norme de la gouvernance de la 1ère juridiction de France, vous y ferez preuve de la force de caractère nécessaire pour mener à bien de nouveaux projets.

Vous saurez dynamiser vos équipes afin de développer l'organisation de la juridiction en pôles pour en optimiser le fonctionnement (pôle chargé de la réparation du préjudice corporel, pôle de l'urgence civile, pôle de l'urgence pénale, pôle de la famille, ou encore pôle économique et commercial). Sous votre impulsion, le tribunal de grande instance de Paris est également l'une des juridictions pilotes pour mettre en place le conseil de juridiction.

Vous êtes par ailleurs confronté à la tâche démesurée d'organiser le déménagement du palais de justice historique de l'Ile de la Cité au tribunal de Paris aux Batignolles. Avec l'appui de la cour, vous montrez encore une fois la pleine mesure de vos capacités.

Les fonctions de chef de juridiction que vous exercez alors sont parmi les plus exigeantes. Elles requièrent de multiples qualités, notamment d'animation, d'administration et de gestion à la tête de la plus importante juridiction de France, où se conjuguent une compétence exclusive dans de nombreux contentieux particulièrement sensibles et une actualité tout aussi forte dans le traitement judiciaire des dossiers de terrorisme.

C'est donc tout naturellement qu'en septembre dernier le Conseil supérieur de la magistrature a décidé de vous nommer à la tête de la cour d'appel de Paris.

Vos compétences, votre force de persuasion, votre détermination et l'attention que vous saurez porter à cette cour qui vous est confiée, ses magistrats, ses fonctionnaires et ses partenaires, vous seront essentielles dans vos nouvelles fonctions de chef de cour, pour piloter le ressort qui est celui de la cour d'appel de Paris.

Peut-être ferez-vous votre citation du président Franklin Delano Roosevelt :  
“gouverner, c’est maintenir les balances de la justice égales pour tous”.

Madame la procureure générale vous avez la parole pour votre discours et vos réquisitions.